

Être représentant·e à la Table de concertation de l'OBV Yamaska

Un rôle clé pour la gestion intégrée de l'eau sur notre territoire

Pourquoi une Table de concertation?

La Table de concertation de l'OBV Yamaska est le lieu central de dialogue et de décision collective sur les **enjeux liés à l'eau** dans le bassin versant de la Yamaska. Elle regroupe des représentants des secteurs municipal, économique, communautaire afin de **coconstruire une planification concertée, cohérente et durable de l'utilisation et de la protection de la ressource eau**.

Votre rôle comme représentante ou représentant

À titre de représentant·e, vous agissez comme **courroï de transmission entre votre secteur d'activité et la planification des ressources en eau**. Votre participation est essentielle à la qualité, à la légitimité et à l'ancrage territorial des décisions prises par la Table.

1. Contribuer à la planification des ressources en eau

Vous participez activement à la **définition de la vision collective de l'eau**, à l'**identification des problématiques prioritaires** et à l'**élaboration des orientations, objectifs et actions du Plan directeur de l'eau (PDE)**.

Les décisions sont prises par **consensus**, dans un esprit de **collaboration** et de **coresponsabilité**.

2. Représenter votre secteur d'activité

Vous transmettez à la Table les **préoccupations, enjeux et réalités de votre secteur**, ainsi que les **impacts de ses activités** sur les ressources en eau. Vous contribuez également à **mieux comprendre les interactions entre les différents usages de l'eau** sur le territoire.

Afin de remplir son rôle, un·e représentant·e doit :

1. Comprendre les impacts des activités de son secteur d'activité sur les ressources en eau de son territoire;
2. Comprendre les utilisations des ressources en eau que font les autres acteurs de son territoire et leurs impacts;
3. Comprendre que les ressources en eau de son territoire sont limitées et communes pour tous les acteurs du territoire et du secteur qu'il représente.

3. Informer et mobiliser votre milieu

Vous jouez un rôle clé de **transmission de l'information** en **diffusant**, auprès de votre réseau, les informations issues des travaux de la Table, notamment en lien avec le PDE et son plan d'action. Cette rétroaction **favorise la mobilisation des acteurs** de l'eau et l'**appropriation collective des orientations établies**.

Dans le cas où vous ne pouvez pas vous rendre disponible pour une activité de la table, l'OBV Yamaska vous recommande chaudement de faire appel à un substitut. Le nom et les coordonnées devraient être transmis tant les meilleurs délais à l'OBV Yamaska, si ce n'est fait.

4. Participer activement aux travaux

Votre engagement se manifeste par votre **participation** aux rencontres, aux échanges et, au besoin, aux comités de travail thématiques. Les travaux de la Table sont guidés par des valeurs **d'ouverture**, de **respect**, **d'égalité**, **d'engagement**, de **collégialité** et de **transparence**.

5. Confidentialité et éthique

Les représentants s'engagent à **respecter la confidentialité de certaines informations échangées**, particulièrement lorsqu'elles sont sensibles. Le maintien d'un **climat de confiance** est essentiel au bon fonctionnement de la Table.

Ce que vous n'êtes pas

- Vous n'avez aucune **responsabilité légale** à l'égard des décisions administratives de l'OBV Yamaska.
- Vous ne représentez pas le **conseil d'administration**, sauf mandat spécifique
- **Vous ne parlez pas au nom de l'OBV à l'extérieur de la Table.**

En résumé

Être représentant-e à la Table de concertation de l'OBV Yamaska, c'est contribuer activement à une gestion intégrée, collective et durable de l'eau. La réussite de la Table repose sur l'engagement et la collaboration de ses représentantes et représentants.